



Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical
Séance du 12 septembre 2023

Le 12 septembre 2023, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCAATION
16 août 2023

DATE D'AFFICHAGE
16 août 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 17
18 (après DEL_08_2023)

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Philippe CLEMOT, M. Gérard DAVIET, M. Régis SALIC, M. Mme Catherine REYNAUD (suppléante), Christian VRAIN (suppléant), Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THÉMÉ, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, M. Arnaud TURMINEL, M. Joël MARCHAND (suppléant), Mme Betsabée HAAS (après DEL_08_2023).

Pouvoirs :

M. Ludovic BOURDIN a donné pouvoir à M. Philippe CLEMOT.
M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Cédric DE OLIVEIRA, Mme Hédia GHANAY, M. Jacques LEMAIRE, Mme Armelle AUDIN, M. Ludovic BOURDIN, Mme Céline DELAGARDE, Mme Mélanie FORTIER, M. Bruno FENET, M. Michel GILLOT, M. Michel HIRTZ, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Axelle TREHIN, M. Grégory PODDA, M. Benoit BARANGER, Mme Pascale DELAUNAY, Mme Isabelle MELO, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, Mme Nathalie GUENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand RITOURET

Monsieur le Président ouvre la séance du Comité Syndical à 18 heures 10, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Bertrand RITOURET est désigné en qualité de secrétaire de séance et lui est adjoint un auxiliaire pris en dehors du Conseil et ne participant pas aux débats.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal.

Il n'y a aucune demande d'intervention des membres présents.

Ordre du jour du Comité Syndical

- 1- FONDS FEDER
- 2- PROJETS 2023
- 3- INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur Bertrand RITOURET, Vice-Président en charge des Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Le Syndicat Mixte a adopté la seconde partie du Contrat Territorial de restauration morphologique Choisille-Roumer-Bédoire (2023-2025), le 08 décembre 2022.

Ce Contrat est co-financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le Département d'Indre-et-Loire, la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire et bénéficie de Fonds FEDER.

Ces fonds sont destinés à financer 30% des postes de chaque agent. Auparavant cette aide provenait directement de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Afin de pouvoir solliciter ces différents financements, il est nécessaire de prendre une délibération.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DEBATS

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques.

Le silence règne.

Les membres du Comité Syndical sont appelés à délibérer sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Comité Syndical

Vu la délibération DELA 037 151 019 / 2022 en date du 08 décembre 2022, adoptant la 2nde partie du Second Contrat Territorial de restauration morphologique Choisille-Roumer-Bédoire (2023-2025).

Vu les votes : POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention FEDER dans le cadre du Contrat Territorial 2023-2025 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire dans le cadre du Contrat Territorial 2023-2025.

Projets 2023

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, Président

EXPOSE DES MOTIFS

En cette fin de troisième trimestre, voici un bilan des actions menées en 2023 :

- **Actions débutées avant 2023 :**

- Pont Boutard, Roumer : Les travaux de restauration de la continuité écologique ont été réalisés en 2021 et 2022. Il ne reste plus qu'un passage à gué à terminer. Une date doit être fixée avec l'exploitant et l'entreprise. Ces travaux devraient avoir lieu avant la fin d'année ce qui permettra de clôturer la subvention liée.
- Etude Petite Gironde, Choisille : L'étude se poursuit, les modélisations ont été rendues en juillet suite à la campagne de mesures des débits des réseaux d'eaux pluviales diligentée par Tours Métropole. Le prochain CoPil doit se réunir le 19 octobre prochain. Le bureau d'études a réalisé les dimensionnements des aménagements au stade Avant-Projet Sommaire. Une réflexion est en cours avec la Métropole pour réaliser les travaux en co-maîtrise d'ouvrage afin que les travaux de terrassement préparatoires soit portés par TMVL au titre de sa compétence PI et que la renaturation le soit par l'ANVAL dans le cadre de la GEMA. Le Copil se prononcera sur la poursuite de l'étude de Projet, la rédaction des dossiers réglementaires pour les travaux prévus au Contrat Territorial puissent être réalisés en 2024.
- Diagnostic Bédoire : Le diagnostic préalable de la Bédoire est terminé, ainsi que l'élaboration du programme d'actions. L'Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Intérêt Générale a été signé le 28 février 2023. Les études d'APS, d'AVP et PRO ont été attribuées afin de réaliser les actions inscrites au programme du Contrat Territorial dès 2023.
- Etudes RCE Choisille : l'ensemble des AVP ayant été présentés en Copil, 2 études de Projet ont été attribuées, celle concernant l'aménagement du bras en fond de vallée pour contourner les ouvrages de Moulin Garot et du déversoir du Moulin Graffin. Les levés topographiques et bathymétriques sont prévus le 14 septembre prochain.
- Etude bilan Bresme : La phase 2 de diagnostic multithématique s'est terminée en juin par un Comité de Pilotage. Il en est ressorti différents enjeux sur la masse d'eau : la continuité écologique, la qualité (notamment avec la problématique des pesticides) et l'hydrologie (notamment avec les plans d'eau). Pour compléter le travail du bureau d'études, des pêches pied d'ouvrage ont été réalisées sur la Bresme afin d'évaluer la franchissabilité pour l'anguille des moulins situés à l'aval de la masse d'eau. La phase 3 optionnelle d'élaboration d'un programme d'actions a débuté. Les résultats sont attendus et seront présentés en octobre. Il est prévu d'intégrer la Bresme au Contrat Choisille-Roumer-Bédoire par voie d'avenant.

- **Actions 2023 – Cours d'eau :**

- Entretien de la végétation : Rochecorbon, Notre-Dame-d'Oé, Monnaie, La Membrolle-sur-Choisille. Dernier retrait de la jussie à l'île Buda en juin. On constate une problématique liée à la propagation de maladies sur les aulnes, les frênes et les érables ainsi que la mort sur pied de saules suite aux sécheresses successives. Des travaux d'égale et de mise en sécurité ont été réalisés sur des arbres en mauvais état sanitaire ainsi que des travaux de débroussaillage du Ruau de la Perrée à Notre Dame d'Oé préalablement à un chantier dans le cadre d'un jumelage avec des adolescents allemands.

DEBATS

Madame HAAS confirme que l'entretien de la végétation est un vrai problème pour les communes. Elles ont besoin d'élagueurs. Une mutualisation des moyens pourrait être envisagée.

Monsieur MOIRIN précise qu'une convention est à l'étude avec les services de Tours Métropole pour ce type de prestations. Il ajoute que la problématique d'entretien sera de plus en plus prégnante à cause de ces différentes maladies et que le syndicat prévoit annuellement une enveloppe constante de 20 000 € pour laquelle il n'y a pas de demande de subventions.

Monsieur le Président précise que l'entretien n'est pas du ressort du Syndicat donc le budget n'en sera pas plus impacté que l'enveloppe déjà allouée chaque année.

- Restauration de la continuité écologique Moulin Garot, Choisille : 62 000 € de prévus. Lors du CoPil de mars, le projet a été validé. C'est le bureau d'étude Flow Concept qui a été attributaire. Les travaux sont prévus pour cet automne.
- Restauration de la continuité écologique et de la morphologie au Moulin Gravot, Bédoire : 53 000 € + 20 000 € de prévus. Lors du CoPil de juin, il a été convenu d'attendre les résultats des projets de restauration de la Bédoire aval. Le prochain CoPil aura lieu le 25 septembre.

DEBATS

Madame HAAS demande quels sont les usages liés à ces ouvrages et sont-ils d'ordre privé ? Par ailleurs, elle demande ce qui bloque le passage des poissons.

Monsieur DUMENIL explique qu'il existe plusieurs marches successives infranchissables pour les poissons et un ouvrage de répartition des eaux. Le propriétaire possède un Droit d'eau.

Monsieur MOIRIN précise que certes le propriétaire possède le Droit d'eau mais qu'il a perdu le Droit d'usage de ses ouvrages. Par ailleurs, actuellement seuls 10 cl/s passent dans son bief, le projet prévoit une augmentation du débit, ce qui satisferait le propriétaire.

- Restauration de la continuité écologique au niveau du Quai de la Loire, Bédoire : 27 000 € + 10 000 € prévus. Les résultats de l'étude sont prévus en septembre. Le dossier réglementaire a été déposé en juillet, les travaux devraient débuter en octobre.

DEBATS

Monsieur RITOURET demande la position des propriétaires vis-à-vis du projet.

Monsieur MOIRIN répond que l'ensemble des propriétaires autorisent les travaux.

Monsieur TRYSTRAM demande s'ils signent un document ou non et s'il y est précisé la nature des travaux.

Monsieur MOIRIN précise que l'ensemble des propriétaires signent une convention autorisant les travaux après avoir lu leur descriptif. A noter que dans le cas présent les riverains ont été sensibles à une marque de crue de la Loire datant de 1907. Elle met en évidence un risque d'inondation important.

- Restauration de la continuité écologique sur le radier de pont de la RD57, Roumer : 5 000 € prévus. Le Conseil Départemental (propriétaire de l'ouvrage) et la DDT ont déjà autorisé les travaux. Il ne reste plus que la signature de la convention avec le propriétaire de la parcelle attenante qui a déjà donné son accord oral (il s'agit de Monsieur le Maire d'Avrillé-les-Ponceaux). Il faudra ensuite demander la subvention aux financeurs. A noter que la demande doit être couplée à celle d'un projet sur la Bédoire à cause des montants planchers. Les travaux sont prévus pour cet automne en fonction des disponibilités de l'entreprise. Une date doit être fixée avec Varvoux TPF.
- Suivi des masses d'eau : Des IPR (Indices Poissons Rivières) ont été réalisés sur la Choisille (post-travaux) et sur la Bédoire (pré-travaux). Des I2M2 (Indice Invertébrés Multi Métriques) ont été réalisés sur la Bédoire avant travaux. Des analyses phytosanitaires ont lieu tous les deux mois sur la Petite Choisille et la Choisille amont.

DEBATS

Madame HAAS demande si les données phytosanitaires peuvent leur être transmises.

Madame BREN répond que ces données sont publiques et leurs seront communiquées.

Monsieur TRYSTRAM demande quel est l'état de ces masses d'eau.

Monsieur MOIRIN répond que la Petite Choisille est en état médiocre et la Choisille amont en bon état malgré les remarques apportées par le Syndicat indiquant une dégradation de la masse d'eau.

Monsieur TRYSTRAM souhaite également s'exprimer sur le manque de travaux sur la Communauté de Communes Gâtine-Racan, dont les élus de son territoire lui ont fait part.

Monsieur MARAIS répond que des travaux ont eu lieu dans le passé et qu'actuellement il est difficile d'avoir des financements sur les masses d'eau en bon état. Un récapitulatif des actions engagées sur la CC doit être fait afin de se rendre compte du travail mené.

Monsieur MOIRIN rappelle que les travaux actuels datent d'une programmation d'il y a plus de six ans. Une fois le Contrat actuel terminé, les enjeux seront réévalués et un nouveau programme élaboré.

- Sensibilisation : Des animations scolaires sur la rivière ont été réalisées par la Fédération Départementale de Pêche dans cinq classes (Saint-Antoine-du-Rocher, La Membrolle-sur-Choisille). Des animations agricoles ont été menées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture (désherbage mécanique, MAE, agroforesterie, agriculture biologique).

DEBAT

Monsieur TRSYSTRAM demande plus de détails sur l'animation agricole.

Madame BREN répond que 5 agriculteurs se sont déplacés à la demi-journée agroforesterie et qu'il s'agissait surtout de personnes déjà sensibilisées à la thématique.

Monsieur TRYSTRAM conclut qu'il est toujours difficile de faire venir des personnes peu sensibles à une problématique alors que ce sont ces personnes-là qu'il faudrait toucher.

- Etude Langeais intramuros, Roumer : Cette étude concerne la restauration de la continuité écologique de la Roumer dans Langeais. Plusieurs études ont déjà été menées mais certaines données sont manquantes (hydraulique, géotechnique, paysagère). Par ailleurs, des situations ont parfois changé comme au moulin de Saint Laurent (un projet d'effacement était prêt à aboutir mais le nouveau propriétaire a à présent d'autres volontés). Le cahier des charges sera étudié par chaque partenaire technique d'ici début octobre avant le lancement du marché. Un rendez-vous a eu lieu au mois d'août avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) afin d'évaluer les enjeux liés aux monuments classés et inscrits. Cette rencontre a été positive puisque la représentante de l'ABF semblait favorable au projet. La seule demande est de laisser des témoins du passé.

DEBATS

Monsieur MARAIS demande si la DREAL sera tout de même sollicitée pour avis par rapport aux sites classés.

Madame TAILLAT répond que cela n'est pas obligatoire dans le cas présent.

- Etude Bédoire : Les études préalables aux travaux sur la Bédoire sont en cours.
- **Actions 2023 – Pollutions diffuses :**
- Accompagnement collectif des agriculteurs : Ce paragraphe a déjà été présenté dans le volet sensibilisation.
- Etude prospective du Bio sur le territoire : L'étude prospective du Bio à l'échelle de l'ANVAL a pour objectif de définir le développement du Bio sur notre territoire, mais également les freins et les leviers associés. La demande de financement est en cours. C'est le GABBTO (Groupement Agriculture Biologique Biodynamique de Touraine) qui devrait réaliser cette prestation.

DEBATS

Monsieur CLEMOT demande pourquoi ce n'est pas la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire qui réalise cette étude. Ils doivent pourtant déjà posséder ces données.

Madame BREN explique que la CA37 aurait également facturé la prestation, ils ne possèdent vraisemblablement pas ces données. Cette étude se basera sur un questionnaire envoyé aux agriculteurs afin de connaître les freins et les leviers de l'Agriculture Biologique.

- Plan de gestion zone humide : Alexia Couroux a réalisé un stage de quatre mois à l'ANVAL et a réalisé le plan de gestion d'une zone humide située à l'aval du plan d'eau communal de Nouzilly. Un projet de restauration a émergé, il est en cours de dimensionnement et devrait être présenté à la Mairie de Nouzilly en fin d'année. Des travaux pourraient être envisagés en 2024.

DEBATS

Madame BOILLE souligne l'importance de transmettre les données sur les zones humides pour le PLUi de la Communauté de Communes Gâtine-Racan.

Monsieur MOIRIN explique qu'un lien avait été envoyé à toutes les communes de la Choisille, une fois l'état des lieux des zones humides terminés.

Monsieur TRYSTRAM s'engage à envoyer un mail aux techniciens pour que les données soient renvoyées.

- Inventaire zones humides de la Bresme/ Roumer : La prélocalisation des zones humides présentes sur la Bresme et la Roumer sur le territoire de la CCTOVAL a été lancée par la CC. Les inventaires auront lieu en 2025.
- **Actions 2023 – Reportées :**
 - Diagnostics d'exploitation : La Chambre d'Agriculture n'a pas pu réaliser les diagnostics initialement prévus, faute de moyens techniques. Ils le seront en 2024, mais leur nombre sera divisé par deux. Monsieur MARAIS a eu l'occasion de s'entretenir avec le Président de la Chambre sur le sujet au mois de mars.
 - Aménagement de zones tampons : Plusieurs phases de terrain et de rencontre ont eu lieu durant ces trois trimestres. Ces étapes ont pris plus de temps que prévus. Aucun travaux ne sera réalisé en 2023, mais plusieurs sites potentiels ont été identifiés pour 2024 (Charentilly, Semblançay, Nouzilly).
- **Actions 2023 – Annulées :**
 - Reconnexion ancien cours R. de Jupillé, Roumer : 6 000 € prévus. Après investigation de terrain, l'action ne paraît pas écologiquement pertinente, ni financièrement intéressante. Ce projet est abandonné. L'argent initialement prévu a été remobilisé pour les travaux de la Bédouire.
 - Suppression embâcle Vallée des Caves, Bédouire : 2 000 € prévus. L'embâcle a en partie été retiré par un privé. L'action n'a donc plus lieu d'être.

DEBATS

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ou des remarques supplémentaires.

Le silence règne.

Informations diverses

Rapporteur : Monsieur Sébastien MARAIS, Président

EXPOSE DES MOTIFS

- **Avenant CT**

Comme cela a pu être évoqué précédemment, le Contrat de la Bresme en cours de reprogrammation. L'objectif serait de raccrocher cette masse d'eau au Contrat Territorial Choisille-Roumer-Bédoire afin de n'avoir plus qu'un seul contrat à suivre. Cela permettrait une meilleure cohérence territoriale (une entité=un contrat) et un allègement du suivi administratif. Cet avenant sera également l'occasion de réajuster le volet pollutions diffuses aux moyens financiers et techniques de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

L'avenant devrait être signé en fin d'année entre les différents partenaires.

- **Signature CT 2023-2025**

L'année 2023 correspond au début de la seconde phase du Contrat Territorial Choisille-Roumer-Bédoire. Il était initialement prévu de signer officiellement le Contrat le 14 septembre mais cela était sans compter le droit de réserve lié aux élections sénatoriales. La signature est donc reportée au dernier trimestre de cette année.

- **Moulin Graffin**

L'un des projets retenus après l'étude de restauration de la continuité écologique de la Choisille est le Moulin Graffin. Il a été acté lors du dernier CoPil de lancer la phase projet.

- **Communication EPCI**

L'équipe technique de l'ANVAL essaie de tenir informés les différents services des EPCI. Cela se manifeste notamment par des points trimestriels avec les techniciens.

- **Arrêtés sécheresse**

Cette année encore l'année a été marquée par une forte sécheresse. L'ANVAL a relayé les informations de la Préfecture via son site internet et l'envoi de mails aux Mairies.

Monsieur CLEMOT approuve cette méthode.

- **Suivis des niveaux d'eau**

En parallèle des arrêtés, les techniciens suivent les niveaux d'eau sur 38 points. Ce suivi permet d'avoir une vision plus fine du territoire. L'ensemble de ces données sont disponibles sur le site internet de l'ANVAL et un site officiel national (En Quête d'Eau).

- **Stages**

Deux stagiaires ont été accueillies depuis le début de l'année :

- Léna Climent : Stage découverte de 3 semaines
- Alexia Couroux : Stage de 4 mois sur le plan de gestion zone humide de Nouzilly

Deux nouveaux stagiaires seront accueillis en fin d'année :

- Alex Delahaye : 4 fois 2 semaines
- Enoryelle Blanchard : 1 semaine

- **Site internet**

Le site internet anval.fr a été lancé en mai de cette année, la fréquentation du site est bonne et relativement stable. De nouvelles personnes se connectent chaque mois et des personnes ont pris l'habitude de se connecter régulièrement. Monsieur le Président rappelle les déconvenues rencontrées par le Syndicat et est satisfait du résultat aujourd'hui. Il incite à ce que le lien du site internet du Syndicat soit relayé sur le site internet de chaque collectivité.

- **Pollution Langennerie**

Selon les dernières informations transmises par l'Instructeur Régional Police Judiciaire de l'Office Français de la Biodiversité, le dossier doit être présenté à la nouvelle Procureure de la République qui vient d'être nommée. Il propose de mettre le propriétaire afin qu'il assure la mise aux normes ou la condamnation des cuves d'hydrocarbures présentes sur le site. Le locataire lui devra prendre à sa charge les frais d'évacuation et de dépollution des terres polluées ainsi que la restauration du lit du Ruau de la Bourdillière.

- **Pollution Saint-Roch**

L'avocat du Syndicat nous a informé que la Société VEOLIA avait accepté les modifications apportées au protocole transactionnel. Le document actuellement dans le circuit de signature. La répartition des sommes allouées en réparation du

préjudice écologique subi, entre la Fédération de pêche et l'ANVAL sera effective sur présentation de justificatifs de dépenses pour la réalisation d'actions de restauration des milieux aquatiques sur la Choisille.

Le Syndicat devrait percevoir 65% de la somme et la Fédération de Pêche percevrait les 35% restants, les frais de justice étant pris en charge pour chacune des parties civiles par la société VEOLIA.

- **Pollution Saint-Cyr-sur-Loire SNCF**

Le parquet de Tours a l'intention de poursuivre l'instruction de la procédure à l'encontre de la SNCF suite à l'utilisation massive de produits phytosanitaires lors de travaux de débroussaillage des talus du plateau ferroviaire entre Mettray et Saint-Cyr-sur-Loire, deux semaines avant l'inauguration de l'Espace Naturel Sensible du Val de Choisille. Le Conseil Départemental et un collectif de riverains avaient alors réagi contre ce procédé de traitement jugé inacceptable. La SNCF a été récemment condamnée pour un fait similaire, dans le département du Maine-et-Loire, pour destruction d'espèce protégée à hauteur de 450 000 €.

- **Projet Comité Syndical**

Le prochain Comité aura lieu le 14 décembre 2023. Monsieur le Président offrira un pot à cette occasion.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DAVIET rappelle qu'une berge d'un cours d'eau de sa commune s'effondre menaçant d'embarquer une partie de la voirie. Le coût des travaux est estimé à 300-400 000 € et n'est pas supportable par la commune de Chanceaux-sur-Choisille. Il demande ce qu'il peut faire.

Monsieur le Président souligne que l'entretien des cours d'eau et des berges associées dépendent de la responsabilité du propriétaire riverain. Dans le cas présent, la responsabilité revient à la commune. Cela ne relève pas de la compétence du Syndicat.

Monsieur DAVIET a également contacté la semaine dernière l'ANVAL pour des ragondins morts dans la rivière.

Monsieur le Président rappelle que cela ne relève pas de la compétence de l'ANVAL, mais de celle du propriétaire et de la salubrité publique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 19h30.

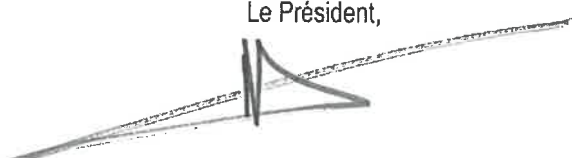
Le Secrétaire de séance,

Bertrand RITOURET



Le Président,

Sébastien MARAIS



ANVAL

**(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)**

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE